DÉCISION (UE) 2021/4 PRISE D'UN COMMUN ACCORD ENTRE LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

du 9 décembre 2020

fixant le siège du Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 341,

considérant ce qui suit:

(1) La création du Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité (ci-après dénommé «Centre de compétences») est envisagée sur la base de la proposition présentée par la Commission au Parlement européen et au Conseil le 12 septembre 2018.

(2) Il y a lieu de fixer le siège du Centre de compétences,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le siège du Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité est fixé à Bucarest, Roumanie.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Article 3

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 9 décembre 2020.

Le président
P. LOURTIE